

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trentième Session

Rome (Italie), 2 – 7 juin 2007

CONTRIBUTION DE L'OIE A LA 30^e SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS*

1. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) tient à exprimer ses remerciements à la Commission du Codex Alimentarius (CCA) pour lui avoir offert la possibilité de continuer à participer à ses réunions ainsi qu'à celles de ses Comités. Les Membres de l'OIE continuent d'avoir une perception très positive de cette collaboration.
2. Depuis 2001, l'OIE participe à des consultations organisées par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (y compris avec la CCA) et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visant à renforcer la coordination de leurs activités à vocation normative. L'OIE considère qu'il est maintenant opportun de formaliser les relations avec la CCA, de renforcer davantage leurs cadres réglementaires pour permettre l'élaboration de normes internationales, incluant la mise au point de normes conjointes lorsque les circonstances s'y prêtent.
3. **L'OIE demande aux Délégués de la CAC de recommander que la FAO et l'OMS actualisent leurs accords avec l'OIE afin de faciliter l'établissement d'un accord officiel entre l'OIE et la CAC.**
4. Je souhaiterais attirer votre attention sur le document relatif à l'évolution de la collaboration de l'OIE avec la CCA qui figure dans l'annexe I.
5. Les normes à vocation internationale élaborées par l'OIE peuvent être mises en pratique par ses 169 Membres pour prévenir l'introduction de maladies et de parasites à la faveur des échanges commerciaux d'animaux et de produits qui en sont dérivés tout en évitant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées. Ces normes sont élaborées par des commissions spécialisées constituées de membres élus et par des groupes de travail qui réunissent des scientifiques de renom scientifique. La plupart de ces scientifiques sont des experts rattachés au réseau des 193 Centres collaborateurs et Laboratoires de référence de l'OIE. Les normes de l'OIE suivent en général un cycle de deux ans avant d'être adoptées par le Comité international, qui se compose des Délégués de ses 169 Membres. Le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (en abrégé, le *Code terrestre*) réunit les normes internationales applicables aux animaux terrestres et aux produits qui en sont dérivés.

* Document préparé par et sous la responsabilité de l'OIE

6. Il est évident que la collaboration ne peut être assurée uniquement au niveau international. L'OIE continue d'encourager ses Délégués à assurer une coordination avec les Délégués de la CCA de leur pays. La quasi totalité des Membres de l'OIE sont également membres de la CCA, ce qui devrait faciliter cette collaboration. L'OIE souhaiterait rappeler l'existence du texte d'orientation intitulé « Coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la chaîne alimentaire » qui peut être consulté sur le site Web de l'OIE. Une copie de ce texte a été distribuée aux Délégués de la CCA l'an dernier. La liste actualisée des Délégués officiels de l'OIE figure à l'annexe II.

7. Les actions du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production dont la première fonction est de servir de comité de pilotage pour le programme de travail de l'OIE relatif à l'élaboration de normes visant à protéger le consommateur des dangers liés aux aliments d'origine animale pendant la phase de production, constituent une autre opportunité pour assurer la collaboration entre les deux organisations. Le Groupe de travail inclut des personnes occupant ou ayant occupé des fonctions-clés à la FAO (y compris à la CCA) et à l'OMS.

8. Le Groupe de travail a tenu sa 6^e réunion en novembre 2006 dont un rapport de synthèse est présenté en annexe III. Les différents sujets qui sont évoqués ci-dessous sont susceptibles de revêtir un intérêt particulier pour la CCA.

- a) Le Groupe de travail de l'OIE a poursuivi la mise au point d'une norme sur les principes généraux qui sous-tendent l'identification et la traçabilité des animaux vivants. La norme a été adoptée en mai 2006 et amendée durant la Session générale de mai 2007. Une copie du texte de cette norme figure à l'annexe IV. Un groupe *ad hoc* a entamé la préparation d'un projet de lignes directrices sur leur application.
- b) L'OIE a l'intention d'organiser une conférence internationale qui a pour thème « Identification et traçabilité des animaux d'élevage et de leurs produits dérivés » en 2009. L'objectif de cette conférence est de sensibiliser les acteurs concernés aux thèmes de l'identification et de la traçabilité qui sont des outils d'aide essentiels à la maîtrise des dangers véhiculés par les maladies des animaux pouvant menacer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de fournir des informations pertinentes (incluant des exemples illustrant le suivi de bonnes pratiques en ce domaine) pour aider les pays qui le souhaiteraient à mettre en place de tels systèmes. À cette conférence pluri-disciplinaire seront conviés des vétérinaires ainsi que d'autres experts chargés de l'intégration des systèmes d'identification et de traçabilité aux systèmes de production animale dans le but d'atteindre les objectifs fixés en matière de santé animale. L'OIE explore la voie d'une collaboration directe avec la CCA.
- c) L'OIE est engagée dans le domaine de la biotechnologie et de la production animale depuis 1996, suite à la demande exprimée par son Comité international. Elle a participé à plusieurs sessions du Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies. Les données détaillées figurent à l'annexe V.
- d) Dans la procédure d'actualisation des modèles de certificat vétérinaire, l'OIE continue à collaborer avec le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) et avec le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP). Un groupe *ad hoc* de l'OIE a été convoqué pour entamer les travaux de révision. Un résumé des activités est présenté à l'annexe VI.

- e) Dans le domaine de l'antibiorésistance, l'OIE a participé activement aux discussions de la CCA et du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVD). L'OIE a finalisé, et formellement adopté sous la forme d'une résolution, une liste d'antimicrobiens d'utilisation prioritaire en médecine vétérinaire, comme l'avaient souhaité les participants à l'atelier FAO/OIE/OMS consacré à l'utilisation des antibiotiques en dehors de la médecine humaine. Les données détaillées figurent à l'annexe VII.
 - f) L'OIE est en train de mettre au point un projet de texte sur la détection et la lutte contre *Salmonella* Enteritidis et *S. Typhimurium* chez les volailles détenues ou élevées en vue de la production d'œufs de table et sur leur prévention, afin de compléter les travaux en cours au sein du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH). Ce projet de texte traite des méthodes de détection de *Salmonella* Enteritidis et *S. Typhimurium* dans les bandes de volailles ainsi que des mesures de réduction des risques liés aux produits concernés (voir annexe VIII).
 - g) L'OIE est en train de mettre au point un projet de norme sur l'alimentation animale. Ce projet de norme prendra en compte le Code des bonnes pratiques recommandées pour l'alimentation animale du Codex et fournira des orientations supplémentaires sur le segment de la chaîne alimentaire situé au niveau de la ferme (voir annexe IX).
9. L'OIE a tenu sa 75^e Session générale en mai 2007. Il s'agit de la réunion annuelle durant laquelle le Comité international, qui rassemble tous les Délégués des Membres de l'OIE, se prononce, par vote, sur les propositions de normes internationales élaborées en son sein. C'est également durant la Session générale que sont fournies à l'OIE des orientations pour ses activités futures. Le Comité international de l'OIE a adopté, à l'unanimité, la Résolution N°XXVI relative à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production, qui donne des indications sur les actions prioritaires qu'entreprendra l'OIE dans ce domaine (voir annexe X).

Annexe I**OIE / Commission du Codex Alimentarius :**
Un partenariat qui potentialise les forces vives**Introduction**

1. En 2005, la 55^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) a recommandé que l'OIE s'implique davantage dans la procédure de normalisation conduite par la CAC. Le Comité exécutif a également souhaité que la 30^e session de la CAC (2007) analyse l'efficacité des modalités de coopération entre les deux organismes et réexamine les approches adaptées. Le présent rapport décrit l'évolution de la collaboration entre l'OIE et la CAC. Il fait état des avancées enregistrées à ce jour et recommande un renforcement du partenariat sous la forme d'un accord de coopération.

Contexte des activités de normalisation internationale

2. Avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 1^{er} janvier 1995, est entré en vigueur l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Cet Accord établit un cadre multilatéral destiné à guider l'élaboration et l'application des mesures sanitaires et reconnaît la CAC et l'OIE comme organisations de normalisation.

3. En mettant en évidence la continuité de la chaîne alimentaire et en soulignant que des risques pour la santé humaine peuvent émerger en n'importe quel point de cette chaîne allant de « l'étable à la table », la CAC et l'OIE se sont efforcés de mettre en place une collaboration solide pour concevoir des normes internationales portant sur la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne alimentaire.

Évolution de la politique de l'OIE sur sa collaboration avec la CAC

4. Le 3^e Plan stratégique de l'OIE (2001-2005) recommandait que l'OIE joue un rôle plus actif dans le domaine de la santé publique et de la protection du consommateur au niveau de la production. Il précisait que cette contribution devait inclure des lignes directrices sur la protection et la lutte contre les zoonoses et les maladies transmissibles à l'homme par l'intermédiaire des aliments, que des animaux soient ou non touchés par ces maladies, dans le but d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans le monde. Ces actions devaient être conduites en collaboration avec les autres organisations intergouvernementales concernées.

5. Intervenant lors de la 69^e Session générale de l'OIE, le président de la CAC a demandé instamment à l'OIE, avec le soutien de la CCA, d'explorer de nouvelles voies de collaboration dans le cadre de leurs activités de normalisation. Les Délégués de l'OIE ont recommandé l'harmonisation des chapitres horizontaux du *Code terrestre* de l'OIE avec les textes comparables de la CAC.

6. Un Groupe ad hoc de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments, créé en 2002, a souligné la nécessité de définir clairement le rôle de l'OIE et d'assurer une meilleure coordination des activités de l'OIE et de la CAC en la matière. Ce Groupe a estimé qu'il en résulterait un élargissement du champ d'application et une amélioration de la qualité scientifique des normes internationales et des textes connexes. Il était également d'avis qu'une telle coordination permettrait de prendre en considération les dangers d'origine alimentaire tout au long de la chaîne allant du producteur au consommateur.

7. En mai 2002, l'OIE a mis en place un Groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale. Ce Groupe, qui doit jouer le rôle de comité de pilotage en ce domaine, inclut des représentants de la CAC et de l'OMS ainsi que des experts des cinq régions de l'OIE. En 2002, le Comité international de l'OIE a adopté la résolution n°XV qui souligne l'importance d'une coordination entre l'OIE et la CAC. Les Membres ont également continué de renforcer leurs structures institutionnelles et cadres réglementaires pour permettre le partage des responsabilités en matière de sécurité alimentaire à l'intérieur de leurs frontières nationales. En 2002, dans le cadre de sa mission, l'OIE a adopté l'objectif de réduction des risques alimentaires pour l'homme associés aux dangers

d'origine animale lors de la phase de production (présence de tout agent biologique, chimique ou physique, ou tout état particulier d'un tel agent). Ainsi, l'OIE traite actuellement des maladies transmissibles à l'homme, que des animaux soient ou non touchés par ces maladies.

8. Une part importante de la mission du Groupe de travail est d'aider l'OIE à définir des approches pour le développement de normes portant sur les dangers alimentaires liés aux animaux au niveau des exploitations. Depuis 2002, le Groupe de travail a tenu six réunions et a traité nombre de problèmes importants : relations et coordination entre l'OIE et la CAC, normes de l'OIE sur les maladies animales importantes pour la santé publique, rôle et fonctionnalités des Services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des aliments, contrôle des dangers pour la santé publique par l'inspection des viandes avant et après l'abattage, identification et traçabilité des animaux vivants et de leurs produits, bonnes pratiques d'élevage, antibiorésistance, bonnes pratiques d'alimentation animale, certification vétérinaire internationale, certaines implications des biotechnologies animales.

9. Le 4^e Plan stratégique de l'OIE (2006-2010) insiste sur le développement et la mise en oeuvre de normes à fondements scientifiques, en recommandant que l'OIE poursuive ses travaux dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production. Le plan préconise également que le Groupe de travail renforce encore les relations avec les organisations concernées, notamment la CAC, dans le but de réduire les risques alimentaires pour l'homme associés aux dangers d'origine animale.

Évolution de la politique de la CAC sur sa collaboration avec l'OIE

10. Le cadre stratégique de la CAC pour 2003-2007 reconnaît que cette structure ne peut fonctionner isolément et qu'elle doit travailler étroitement avec les autres organisations internationales de normalisation concernées afin de promouvoir une coopération étroite et un dialogue sur les sujets d'intérêt commun. Ce cadre précise également que la CAC doit prendre en compte les initiatives réglementaires et les développements internationaux, en favorisant de ce fait la coordination de tous les travaux normatifs conduits en matière alimentaire par les organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales.

11. Lors de sa 24^e session en 2001, la CAC a abordé la question de ses relations avec les autres organisations internationales intergouvernementales. Le Directeur général de l'OIE a souligné qu'une plus grande coordination et une meilleure intégration étaient nécessaires entre le Codex et l'OIE afin d'atteindre totalement les objectifs de l'Accord SPS. Les statuts de la CAC prévoient un cadre de coopération avec les autres organisations internationales de normalisation. Par ailleurs, la procédure uniformisée d'élaboration des normes du Codex et des textes connexes prévoit d'attribuer différents domaines de travail à des organismes autres que des organes subsidiaires de la CAC. Afin de favoriser cette procédure, la CAC a demandé au Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) d'élaborer un schéma directeur sur la coopération avec les autres organisations internationales intergouvernementales pour l'élaboration des normes du Codex et des textes connexes.

12. Le manuel de procédure de la CAC indique que l'un des objectifs du programme de normalisation alimentaire FAO/OMS est de promouvoir la coordination de tous les travaux entrepris en matière de normes alimentaires par les organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales. En d'autres termes, la procédure de la CAC rend possible la prise en charge de certains travaux par un organisme autre qu'un organe subsidiaire, tout en maintenant l'autorité de la CAC pour revoir les projets de textes lors des étapes 5 et 8 de la procédure d'élaboration. À ce jour, la CAC a rarement confié l'élaboration de normes à un organisme autre qu'un organe subsidiaire (cela a cependant été le cas pour les aliments soumis à des méthodes de congélation rapide et les jus de fruits par exemple). Pour les normes sur les produits laitiers et les fromages, la CAC invite la Fédération internationale laitière à préparer un texte qui sera revu lors de l'étape 3 de la procédure d'élaboration uniformisée.

13. En 2002, lors de la 17^e session, les délégués auprès du CCGP ont abordé la question de la coopération entre la CAC et les autres organisations internationales intergouvernementales. Le Comité a souligné que la CAC ne pouvait pas passer d'accords officiels avec d'autres organisations internationales car les relations entre la CAC et ces organisations étaient gérées par les directions

générales de la FAO et de l'OMS, et soumises à certaines règles. Le CCGP a demandé que le Secrétariat élabore un schéma directeur sur les modalités de coopération entre la CAC et les autres organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales.

14. Par la suite, le CCGP a discuté de différentes propositions présentées par le Secrétariat. Le premier texte proposé a identifié trois types de coopération : a) l'élaboration d'une norme commune ou d'un texte connexe avec une organisation collaboratrice ; b) l'élaboration d'une norme du Codex ou d'un texte connexe par une organisation collaboratrice au nom de la CAC et c) une coopération substantielle lors des premiers stades de préparation d'une norme du Codex ou d'un texte connexe.

15. En 2004, lors de sa 20^e session, le CCGP a demandé au Secrétariat de préparer un projet de directives sur le point c) ci-dessus, en tenant compte des organismes de référence de l'OMC-SPS. En 2005, la CAC a adopté de nouvelles directives sur la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales pour l'élaboration de normes et de textes connexes.

Évaluation conjointe par la FAO et l'OMS des travaux de normalisation alimentaire de la CAC, de la FAO et de l'OMS

16. En juillet 2003, la CAC a approuvé les recommandations issues de l'évaluation réalisée conjointement par la FAO et l'OMS sur les travaux de normalisation alimentaire de la CAC, de la FAO et de l'OMS, et plus précisément sur la nécessité de renforcer la collaboration entre le Codex et l'OIE afin de réduire au minimum les chevauchements et éviter toute lacune en ce domaine.

17. En 2005, la CAC a déclaré apprécier la participation active de l'OIE aux travaux du Codex et a rappelé sa volonté de renforcer cette coopération. La CAC a approuvé les recommandations proposées par la 55^e session du Comité exécutif portant sur la collaboration entre la CAC et l'OIE. Ces recommandations encouragent l'OIE à continuer de participer activement aux travaux de normalisation de la CAC, et notamment aux actions de ses organes subsidiaires. L'OIE est également invitée à soumettre régulièrement des rapports d'activité, et il est demandé aux organes subsidiaires de la CAC de continuer à chercher des voies d'amélioration de la coopération avec l'OIE dans leurs domaines de travail respectifs.

18. Le Comité exécutif a également recommandé que l'efficacité de la collaboration entre l'OIE et la CAC soit réexaminée lors de la 30^e session de la CAC, en 2007, afin d'étudier les nouvelles modalités nécessaires ou souhaitables. Cette analyse doit porter plus particulièrement sur les dispositions du paragraphe 13 des directives du Manuel de procédure sur la coopération entre la CAC et les autres organisations intergouvernementales, c'est-à-dire sur la nécessité pour la FAO et l'OMS de passer des accords avec des organisations collaboratrices.

Conclusions et étapes ultérieures

19. La coopération entre l'OIE et la CAC est bien établie et a évolué au fil de plusieurs années d'expérience pratique. Les échanges d'informations et les référencements croisés entre les normes internationales des deux organisations produisent manifestement de bons résultats. Les textes publiés par les deux organisations sur l'inspection des viandes comme sur l'identification et la traçabilité des animaux et des produits d'origine animale constituent de bons exemples de collaboration en matière de normalisation.

20. Dans la procédure d'actualisation des modèles de certificats vétérinaires, l'OIE a collaboré avec le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) et avec le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP). De même, les projets de directives du Codex sur les formats de certificats génériques officiels et sur la conception, l'élaboration, la délivrance et l'utilisation de certificats, ainsi que le modèle de certificat proposé pour l'exportation du lait et des produits laitiers, prennent en compte les travaux accomplis par les deux organisations soeurs.

21. L'antibiorésistance est un domaine de coopération important entre l'OIE et la CAC. Suite aux recommandations de l'OMS et de la CAC, des consultations mondiales d'experts ont été organisées à Genève (2003), à Oslo (2004), en Corée (2006) et à Copenhague (2007). Dans ce cadre, l'OMS, la FAO et l'OIE se rencontrent pour réunir des données scientifiques et préparer un plan d'action commun. Initialement, l'OIE avait proposé de collaborer avec la CAC sur des normes communes concernant l'antibiorésistance. Lors de sa 29^e session, la CAC a étudié cette possibilité mais a préféré créer un groupe ad hoc intergouvernemental sur l'antibiorésistance, en laissant à l'OIE la possibilité d'y participer en tant qu'observateur. L'OIE regrette que le manque de fondement légal pour créer des normes CAC/OIE communes ait été un obstacle à la collaboration dans ce domaine de travail important. L'OIE participera toutefois en tant qu'observateur à la réunion prévue en octobre 2007 en Corée afin d'assurer la cohérence entre les deux listes d'antimicrobiens et de présenter la justification scientifique de la liste adoptée lors de sa 75^e Session générale, en mai 2007. L'OIE, l'OMS et la FAO se réuniront également en cours d'année pour discuter de la liste des antimicrobiens d'utilisation critique établie par l'OIE, comparativement à la liste déjà compilée par l'OMS.

22. L'intérêt de la collaboration entre l'OIE et la CAC est de contribuer à réduire les risques de contradictions, de lacunes et de doublons parmi les normes référencées par l'OMC. En d'autres termes, cette collaboration permet aux deux organisations de mieux travailler sans déployer d'effort supplémentaire. Conjointement avec l'OMC, les deux organisations collaborent également pour aider les pays en développement à améliorer leurs compétences techniques, leur processus de décision politique et leur capacité à contribuer à la procédure de normalisation internationale. Les normes internationales de l'OIE et de la CAC sont des sources précieuses d'information pour les pays en développement. Il importe toutefois de renforcer l'implication de ces pays dans la procédure afin que les normes prennent en compte les réalités de tous les Membres et pas seulement des pays dotés d'une économie développée.

23. En 2004, l'OIE a ratifié séparément de nouveaux accords de coopération avec la FAO et l'OMS. Dans ce cadre, et à la demande du Comité exécutif du Codex, l'OIE a continué d'envisager de nouvelles modalités de renforcement des relations entre l'OIE et la CAC.

24. L'OIE considère que l'établissement d'une base formelle de collaboration avec la CAC présente un intérêt considérable pour permettre l'élaboration des normes internationales communes souhaitables.

25. L'OIE demande aux délégués de la CAC de recommander que la FAO et l'OMS actualisent leurs accords avec l'OIE afin de faciliter l'établissement d'un accord officiel entre l'OIE et la CAC.

Annexe II**Liste des 169 Délégués officiels auprès de l'OIE****AFGHANISTAN**

Dr Azizullah Osmani
General President of Animal Husbandry and
Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Food
Jamal Mina - Kabul

AFRIQUE DU SUD

Dr Bothle Michael Modisane
Senior Manager Animal Health
Directorate Animal Health
Department of Agriculture
Private Bag X250
Pretoria, 0001

ALBANIE

Dr Lefter Klimi
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Food and Consumer
Protection
Skanderbeg Square 2
Tirana

ALGÉRIE

Dr Rachid Bouguedour
Directeur des services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural
12, bd Colonel Amirouche
16000 Alger

ALLEMAGNE

Prof Dr Werner Zwingmann
Ministerial Dirigent
Bundesministerium für Ernährung,
Landwirtschaft
und Verbraucherschutz (BMELV)
Rochustrasse 1
D-53123 Bonn

ANDORRE

Dr Francesc Alay Ferrer
Chef des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture et de
l'Environnement
Département de l'Agriculture
62-64, Prat de la Creu
Andorra la Vella

ANGOLA

Dr Filipe Vissesse
Directeur Général des Services Vétérinaires
Ministério da Agricultura e do
Desenvolvimento Rural
Rua Comandante Gika - Largo Antonio
Jacinto No. 55-56
C.P. 10578
Luanda

ARABIE SAOUDITE

Dr Abdulghani Y. M. Al Fadhl
Director General
Ministry of Agriculture
Animal and Plant Quarantine Department
11195 Riyadh

ARGENTINE

Dr Jorge Nestor Amaya
Presidente
SENASA
Av. Paseo Colón 367 - 9° piso
1063 Buenos Aires

ARMÉNIE

Dr Grisha Baghiyan
Head, State Veterinary Service
Ministry of Agriculture

12, Erebuni Str
375010 Erevan

AUSTRALIE

Dr Gardner Murray
Office of the Chief Veterinary Officer
Australian Government Department of
Agriculture, Fisheries
and Forestry (AFFA)
GPO BOX 858
Canberra ACT 2601

AUTRICHE

Dr Ulrich Herzog
Bundesministerium für Gesundheit und
Frauen
Magister,CVO
Radetzkystrasse 2
A - 1031 Wien

AZERBAÏDJAN

Dr Ismayil Hasanov Murshud
Ministry of Agriculture
Chief Veterinary Officer, State Veterinary
Committee
ul. Nadjaf Narimanov 7a
Baku AZ 1106

BAHREÏN

Dr Salman Abdul Nabi
Director of Animal Wealth Directorate
Ministry of Municipality Affairs and
Agriculture
PO Box 251
Manama

BANGLADESH

Dr Salehuddin Mahmud
Director General of Livestock Services
Ministry of Fisheries and Livestock
Poshusampad Bhawan
Krishi Khamar Sarak
Dhaka-1215

BARBADE

Dr Mark O. Trotman
Senior Veterinary Officer
Veterinary Services
Ministry of Agriculture
and Rural Development
The Pine
St. Michael
Bridgetown

BÉLARUS

Dr Aleksandr Makarovitch Aksionov
Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture and Food
15 Kirov Street
220030 Minsk

BELGIQUE

Dr Luc Lengele
Conseiller Général
Chef des services vétérinaires
Service Public Fédéral Santé Publique
Sécurité de la Chaîne Alimentaire et
Environnement
Service Politique Sanitaire Animaux et
Végétaux
Eurostation II - 7ème étage
Place Victor Horta 40 bte 10
B - 1060 Bruxelles

BELIZE

Dr Victor Gongora
BAHA
Director Animal Health
Central Farm, Cayo District

BÉNIN

Dr Christophe Boni Monsia
Directeur de l'élevage
Ministère de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche
BP 2041
Cotonou

BHOUTAN

Dr Tenzin Dhendup
Director
Department of Livestock
Ministry of Agriculture
PO Box # 113
Thimphu

BOLIVIE

Dr. Ernesto Salas García
Director Nacional de Sanidad Animal
Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria
e Inocuidad Alimentaria SENASAG
Avenida José Natush S/N
Esquina Laureano Villar García
Trinidad - Beni
Beni

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Dr. Jozo Bagaric
Director
State Veterinary Administration
of Bosnia and Herzegovina
Trampina 12/VII
71000 Sarajevo

BOTSWANA

Dr Musa Fanikiso
Director
Department of Animal Health
and Production
Ministry of Agriculture
Private Bag 0032
Gaborone

BRÉSIL

Dr Jamil Gomes de Souza
Diretor do Dept. de Saúde Animal
Secretaria de Defesa Agropecuária
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento
Espl. dos Ministérios Bloco D
Anexo A - 3° andar, Sala 301
70043-900 Brasília DF

BRUNEI

Dr Yussuf Mohiddin
Director of Agriculture
Department of Agriculture
Ministry of Industry and Primary Resources
Bandar Seri Begawan BB3510
Negara Brunei Darussalam

BULGARIE

Prof. Dr Nikola T. Belev
Président de la Commission régionale
de l'OIE pour l'Europe
Délégué auprès de l'OIE
Coordonnateur régional de l'OIE pour
l'Europe de l'Est
Bld Wasil Lewski 110
1527 Sofia

BURKINA FASO

Dr Mamadou Pare
Directeur général des services vétérinaires
Ministère des ressources animales
03 BP 907
Ouagadougou 09

BURUNDI

Dr Patrice Biyanke
 Directeur Général de l'Élevage
 Direction Generale de l'Élevage
 BP 161 Gitega

CAMBODGE

Dr Kao Phal
 Director
 Department of Animal Health and
 Production
 N 74, Monivong Blvd, SangKat Wat Phnom
 Khan Doun Penh
 Phnom Penh-3

CAMEROUN

Dr Hamadou Saïdou
 Directeur des services vétérinaires
 Ministère de l'élevage, des pêches
 et des industries animales
 Yaoundé

CANADA

Dr Brian R. Evans
 Chief Veterinary Officer
 Executive Vice-President
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9

CAP VERT

Dr Afonso Maria Ligório Semedo
 Directeur des Services d'Élevage
 Direction générale de l'Agriculture, de la
 Sylviculture et de l'Élevage

CENTRAFRICAINE (RÉP.)

Dr Raphaël Ngaye Yankoisset
 Directeur général
 Agence nationale
 de développement de l'élevage
 Ministère de la promotion du monde rural
 Rue de l'Aéroport
 B.P. 1509
 Bangui

CHILI

Dr Claudio Ternicier Gonzáles
 Jefe
 División de Protección Pecuaria
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Ministerio de Agricultura
 Avenida Bulnes 140
 Santiago Centro
 Santiago

CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)

Dr Jia Youling
 Director General
 Veterinary Bureau
 Ministry of Agriculture
 11 Nongzhanguan Nanli
 100026 Beijing

CHYPRE

Dr Giorgos Neophytou
 Director
 Veterinary Services
 Ministry of Agriculture, Natural
 Resources and Environment
 Athalassa
 1417 Nicosia

COLOMBIE

Dr Andrés Rafael Valencia Pinzón
 Gerente General
 Instituto Colombiano Agropecuario (ICA)
 Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural
 Calle 37 No. 8-43 Piso 5
 Apartado Aéreo 7984 y 1511123
 El Dorado
 Santafé de Bogotá

COMORES

Dr Abdourahim Faharoudine
 Chef

Service santé publique vétérinaire
 Ministère de la production et de
 l'environnement
 B.P. 774
 Moroni

CONGO

Dr Léon Tati
 Docteur vétérinaire
 Direction de l'élevage
 Ministère de l'agriculture, et de l'élevage
 1942, rue N'ko, Plateau de 15 ans
 BP 83 (centre-ville)/BP 2453 (centre-ville)
 Brazzaville

CONGO (RÉP. DÉM. DU)

Dr N'Lemba Mabela
 Directeur et chef de service
 service de la production et de la santé
 animales (DPSA)
 Croisement Boulevard du 30 juin Avenue
 Batetela
 Kinshasa/Gombe
 Kinshasa 1

CORÉE (RÉP. DE)

Dr Chang-Seob Kim
 Director, Animal Health Division
 Livestock Bureau
 Ministry of Agriculture and Forestry (MAF)
 #1, Joogang-Dong, Gyeonggi-Do
 427-719 Gwacheon-City Kyunggi-do
 Seoul

CORÉE (RÉP. DÉM. POP. DE)

Dr Ri Kyong Gun
 Director of the veterinary and
 Anti-Epidemiology Department
 Ministry of Agriculture
 Jungsong-Dong, Sungri Street
 Central District, Pyongyang

COSTA RICA

Dr Yayo Vicente
 Director General
 Servicio Nacional de Salud Animal
 (SENASA)
 Ministerio de Producción
 Apdo. Postal 3
 3006 Cenada
 San José

CÔTE D'IVOIRE

Dr Kanga Kouame
 Directeur des Services Vétérinaires
 Ministère de la Production Animale et
 des Ressources Halieutiques
 Cité administrative, Tour B, 2e étage
 B.P. V 84
 Abidjan

CROATIE

Dr Mate Brstilo
 Assistant to Minister - Director
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Veterinary Directorate
 Ulica grada Vukovara 78
 10000 Zagreb

CUBA

Dr Emerio F. Serrano Ramírez
 Director General
 Instituto de Medicina Veterinaria
 Ministerio de la Agricultura
 Calle 12 n° 355, entre 15 y 17
 CP 14000 El Vedado
 Ciudad de La Habana

DANEMARK

Dr Preben Willeberg
 Chief Veterinary Officer
 Danish Veterinary and Food Administration
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Mørkhøj Bygade 19
 DK-2860 Soborg

DJIBOUTI

Dr Moussa Ibrahim Cheick
 Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des
 Services Vétérinaires
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de
 la mer
 B.P. 297
 Boulaos

DOMINICAINE (REP.)

Dr Ramón Antonio Quiñones Disla
 Director, Departamento de Sanidad Animal
 Dirección General de Ganadería
 Secretaría de Estado de Agricultura
 Ciudad Ganadera, Edificio Ganadería
 Autopista 30 de Mayo
 Santo Domingo, D.N.

EGYPTE

Dr Hamed Abd El-Tawab Samaha
 GOVS
 Chairman of the General Organisation
 for Veterinary Services (GOVS)
 Ministry of Agriculture and Land
 Reclamation
 1st Nadi al Said Steet
 Dokki, Giza
 12618 - Cairo

EL SALVADOR

Dr José David Bolaños Mendez
 Jefe de División de Sanidad Animal
 Dirección General
 de Sanidad Vegetal y Animal
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Apartado Postal 554
 Cantón El Matatzano
 Soyapango, San Salvador

ÉMIRATS ARABES UNIS

Dr Mohamed Mousa Abdullah
 Director General
 Animal Wealth Department
 Ministry of Environment and Water
 P.O. Box 1509
 Dubai

ÉQUATEUR

Dr Gustavo F. Miño Verdesoto
 Serv. Ecuatoriano de Sanidad Agropecuaria
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 División de Vigilancia Epidemiológica
 y Emergencia Zoonositarias
 Av. Eloy Alfaro y Amazonas, Piso 9
 Quito

ÉRYTHRÉE

Dr Ghebrehiwet Teame Mahru
 Director
 Technical Services
 Ministry of Agriculture APOD
 Animal Resources Department
 P.O. 1048
 4114 Private
 Asmara

ESPAGNE

Dr Lucio Ignacio Carbajo Goñi
 Subdirector General
 de Sanidad Animal
 Dirección General de Ganadería
 C/ Alfonso XII, 62
 28014 Madrid

ESTONIE

Dr Ago Pärtel
 Director General
 Veterinary and Food Board
 Väike-Paala street 3
 EE-0014 Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr John Clifford
 Deputy Administrator
 USDA-APHIS-IS
 Room # 317-E

Jamie L. Whitten Federal Building
1400 Independence Ave, SW
Washington, DC 20250

ÉTHIOPIE

Dr Amsalu Demissie
Acting Head, Department of Animal Health
Ministry of Agriculture and Rural
Development
P.O. Box 62347
Addis Ababa

EX-RÉP. YOUNG DE MACÉDOINE

Dr Dejan Runtevski
Director of Veterinary Department
Ministry of Agriculture, Forestry
and Water Economy
Leninova Street, 2
1000 Skopje

FIDJI

Dr Joeli N. Vakabua
Director
Animal and Health Production Division
Ministry of Agriculture Fisheries and
Forests
P.O. Box 15829
Suva

FINLANDE

Dr Riitta Heinonen
Deputy Director General
Ministry of Agriculture and Forestry
Food and Health Department - Animal
Health
P.O. Box 30
FIN-00023 Government Helsinki

FRANCE

Dr Monique Eloit
Directrice générale adjointe
Direction générale de l'alimentation
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et de la ruralité
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

GABON

Dr Jean-Félix Ibouesse
Directeur de l'Élevage et
des Industries Animales
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage
et du Développement Rural
BP 136
Libreville

GAMBIE

Dr Eunice Forster
Principal Veterinary Officer
Department of Livestock Services
Ministry of Agriculture
Abuko

GÉORGIE

Dr Levan Ramishvili
Chairman (President)
of the Veterinary Union (Association)
9, Tarkhnishvili St., Office 6
0179 Tbilisi

GHANA

Dr Mensah Agyen-Frempong
Acting Director
Veterinary Services Department
Ministry of Food and Agriculture
PO Box M 161
Accra

GRÈCE

Dr Spiros Doudounakis
Head of Unit of the
Infectious Diseases Department
Directorate General of Veterinary Services
Ministry of Rural Development and Food
2 Acharnon St
10176 Athens

GUATEMALA

Dr Miguel Angel Azañón Robles
Director de Salud Animal, Unidad
de Normas y Regulaciones
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Alimentación
MAGA
7a. Avenida 12-90, Zona 13
Edificio Anexo Monja Blanca
Guatemala, C.A.

GUINÉE

Dr Daouda Bangoura
Chef de Division Appui au Développement
Direction nationale de l'élevage
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des
forêts (MAEF)
B.P. 559
Conakry

GUINÉE-BISSAU

Dr Bernardo Cassamá
Coordenador Nacional du PACE-Guinée
Bissau
Direcção Geral da Pecuária
Ministério da Agricultura, Florestas, Caça e
Pecuária
Direcção Geral da Pecuária
C.P. 26
Bissau

GUINÉE ÉQUATORIALE

Dr Gabriel Martín Esono Mdong Micha
Director General
Servicios Veterinarios
Coordinador Nacional des PESA
Ministerio de Agricultura, Pesca y Ganadería
Apartado 1041
Malabo

GUYANA

Dr Elias Kenrick
Chief Veterinary Officer
Ministry of Fisheries, Crops and Livestock
Regent and Vlissengen Roads
P.O. BOX 1001
Georgetown

HAÏTI

Dr Max Millien
Directeur
Direction de la Santé Animale
Ministère de l'agriculture, des ressources
naturelles et du développement rural
Route Nationale No 1
Damien - BP 1441
Port-au-Prince

HONDURAS

Ing. César Augusto Noé Pino
Director General
Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Boulevard Miraflores, Avda La FAO
Edificio SENASA, Tercer piso
Tegucigalpa, M.D.C.

HONGRIE

Dr Miklós Süth
Acting Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture
and Rural Development
Animal Health and Food Control Department
Kossuth Lajos tér 11
H-1055 Budapest

INDE

Ms Charusheela Sohoni
Secretary to the Government of India
Department of Animal Husbandry
Dairying
and Fisheries
Dr Rajendra Prasad Road
Room No 231, Krishi Bhawan
New Delhi 110 001

INDONÉSIE

Dr Mathur Riady
Director General of Livestock Services
Ministry of Agriculture
Building C, 6th Floor
Ragunan, Pasar Minggu
Jl. Harsono - Rm. No. 3
Jakarta Selatan 12550

IRAK

Dr Dawood M. Sharief
Director General
Iraqi Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Wazeryia, Baghdad

IRAN

Dr Mojtaba Noorouzi
Head of Iran Veterinary Organization
Ministry of Jihad-e-Sazandegi
Vali - Asr Ave.
Seyd Jamaledin Asad Abadi St.
P.O. Box 14155
6349 Tehran

IRLANDE

Dr Patrick J. Rogan
Deputy Chief Veterinary Officer
Department of Agriculture, Food
and Rural Development
Kildare Street
Dublin 2

ISLANDE

Dr Halldór Runólfsson
Chief Veterinary Officer and head of the
Animal Health Office
Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Sölvhólsgrötu 7
150 Reykjavík

ISRAËL

Dr Moshe Chaimovitz
Acting Director
Veterinary Services
and Animal Health
Ministry of Agriculture and
Rural Development
PO Box 12
Beit Dagan 50250

ITALIE

Dr Romano Marabelli
Délégué auprès de l'OIE
Head of Department
Dipartimento per la Sanità Pubblica
Veterinaria,
la Nutrizione e la Sicurezza degli Alimenti
Ministero della Salute
Piazza Marconi, 25
00144 Roma - EUR

JAMAÏQUE

Dr Headley G. Edwards
Director Veterinary Services Division
Ministry of Agriculture
P.O. Box 309
193 Old Hope Road
Kingston 6

JAPON

Dr Toshiro Kawashima
Director
Animal Health and Animal Products Safety
Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950

JORDANIE

Dr Fares Bakht Naser
Acting Director

Veterinary Department
Ministry of Agriculture
P.O. Box 2395
11118 Amman

KAZAKHSTAN
Dr Assilbek Aoubekerovich Kojumratov
Director
Department of Veterinary Supervision
Ministry of Agriculture
Prospect Abaïa 49
473000 Astana

KENYA
Dr Joseph Omachi Musaa
Director of Veterinary Services
Department of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Rural
Development
Veterinary Research Laboratory
P.O. Kabete, Nairobi

KIRGHIZISTAN
Dr Talantbek Uzakbaev
Veterinary Expert
Food Security Programme
Ministry of Agriculture, Water Resources
and Processing Industry
96 "a", Kievskaya Str.
720300 Bishkek

KOWEÏT
Dr Mohammed Wael Al-Muhanna
Deputy Director General for Animal Health
The Public Authority for Agriculture
Affairs and Fish Resources
PO Box 21422
13075 Safat

LAOS
Dr Khambounheuang Bounkhouang
Directeur général
Département de l'élevage et
des pêches
Ministère de l'agriculture
et des forêts
PO Box 811
Vientiane

LESOTHO
Dr Marosi Molomo
Director of Livestock Services
Department of Livestock Services
Ministry of Agriculture and Food Security
PO Box A 82
Maseru 100

LETTONIE
Dr Vinets Veldre
Chief Veterinary Officer
General Director of Food and Veterinary
Service
Ministry of Agriculture
Republikas Square 2
Riga LV-1010

LIBAN
Dr Georges Prhem
Directeur
des ressources animales
Ministère de l'agriculture
Bir Hassan
Beyrouth

LIBYE
Dr Ahmed Abdulla Abubaker
General Director National Center of
Animal Health and Breeding Improvement
PO Box 83252
Tripoli

LITUANIE
Dr Kazimieras Lukauskas
Director of the State Food and Veterinary
Service
Délégué auprès de l'OIE

Siesiku g. 19,
LT-07170 Vilnius 10

LUXEMBOURG
Dr Arthur Besch
Directeur des services vétérinaires
Ministère de l'agriculture, de la viticulture
et du développement rural
93, rue d'Anvers - BP 1403
1014 Luxembourg

MADAGASCAR
Dr Josoa L. H. Rakotosamimanana
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de
la Pêche
Directeur de la Santé Animale et du
Phytosanitaire
BP 291
Antananarivo 101

MALAISIE
Dato' Dr Abd Aziz Bin Jamaluddin
Director General
Department of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Agro-Based
Industry
Wisma Tani, Podium Block
Lot 4G1, Precinct 4
Federal Government Administration Centre
62630 Putrajaya

MALAWI
Dr Danny Oswald Chinombo
Deputy Director
Department of Animal Health and Livestock
Development
Ministry of Agriculture
P.O. Box 2096
Lilongwe

MALI
Dr Mamadou Kane
Directeur National des Services Vétérinaires
Ministère de l'Élevage et de la Pêche
BP E/281
Bamako

MALTE
Dr Anthony Gruppeta
Director General
Veterinary Regulation and Fisheries
Conservation and Control
Veterinary Affairs and Fisheries Division
Civil Abattoir Square
Albert Town
Marsa

MAROC
Dr Hamid Benazzou
Chef de la Division de la santé animale
Ministère de l'agriculture,
du développement rural et des
eaux et forêts
BP 607 Quartier administratif
Rabat - Chellah

MAURICE
Dr I. L. Prayag
Principal Veterinary Officer
Division of Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Food Technology
and Natural Resources
Reduit

MAURITANIE
Dr Mokhtar Fall
Directeur de l'Élevage et de l'Agriculture
Direction de l'Élevage
Ministère du Développement Rural
BP 175 / BP 2750
Nouakchott

MEXIQUE
Dr Jose Angel Del Valle Molina
Director General de Salud Animal
Secretaría de Agricultura,

Ganadería, Desarrollo Rural,
Pesca y Alimentación
Municipio Libre No377, piso 7, Ala B
Santa Cruz Atoyac
CP 03310, México DF

MOLDAVIE
Dr Grigore Porcescu
Chef du Département de la Médecine
vétérinaire
Ministère d'agriculture et de l'industrie
alimentaire
Boulevard Shtefan cel Mare, 162
MD-2004 Chisinau

MONGOLIE
Dr Doloonjin Orgil
Director
Department of Veterinary Services
Ministry of Food and Agriculture
Enkhaivan Avenue 16a
Government Building#9
Ulaanbaatar 210349

MOZAMBIQUE
Dr Florencia A. Massango Cipriano
Director of veterinary Services
National Directorate of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Rural
Development
Praça dos Heróis Moçambicanos
CP 1406
Maputo

MYANMAR
Dr U. Maung Maung Nyunt
Director General
Livestock Breeding and
Veterinary Department
Ministry of Livestock and Fisheries
Insein, Yangon

NAMIBIE
Dr O. J. B. Hübschle
Acting Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Water
and Rural Development
Private Bag 12022
Government Park
Luther Street
Windhoek 9000

NÉPAL
Dr Dhan Raj Ratala
Program Director of Animal Health
Directorate of Animal Health
Tripureshwor
Kathmandu

NICARAGUA
Dr Roberto Antonio Dangler Lira
Director de Salud Animal
Dirección General de Protección
y Sanidad Agropecuaria
Ministerio Agropecuario y Forestal
Km 3 ½ Carretera a Masaya
Contiguo al Gaucho
Managua

NIGER
Dr Seini Aboubacar
Directeur
de la santé animale
Ministère de l'agriculture
et de l'élevage
B.P. 12091
Niamey

NIGERIA
Dr Junaidu A. Maina
Acting Director
Department of Livestock and Pest Control
Services
Federal Ministry of Agriculture and
Rural Development
New Secretariat, Area 11, PMB 135

Garki, Abuja, FCT

NORVÈGE

Dr Keren Bar-Yaacov
Director, Chief Veterinary Officer
The Norwegian Food Safety Authority
P.O. Box 383
N-2381 Brumunddal

NOUVELLE-CALÉDONIE

Dr Christian Desoutter
Directeur des affaires vétérinaires,
alimentaires et rurales
209, rue A. Bénébig, Ht.-Magenta, B.P. 256
98845 Nouméa cedex

NOUVELLE-ZÉLANDE

Dr Barry O'Neil
President of the OIE International
Committee
Assistant Director-General
Biosecurity New Zealand
Ministry of Agriculture and Forestry
Pastoral House
25 The Terrace
PO Box 2526
Wellington

OMAN

Dr Rashid M.S. Al Suleimany
Director
Department of Animal Health
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 467
PC 113 Muscat

OUGANDA

Dr William Olaho-Mukani
Director Animal Resources
Ministry of Agriculture,
Animal Industry and Fisheries
PO Box 513
Entebbe

OUZBÉKISTAN

Dr Omarov Tulegen
Head, Main State Veterinary Department
Ministry of Agriculture and Water Resources
21a Farkhad Str.
Tashkent 700312

PAKISTAN

Dr R. H. Usmani
Animal Husbandry Commissioner/CVO
Ministry of Food, Agriculture and Livestock
Livestock Wing
38-Khalid Plaza, 3rd Floor
Blue Area
Islamabad

PANAMA

Dr Filiberto Frago
Director Nacional de Salud Animal
Dirección de Salud Animal
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Via Tocumen
Rio Tapia
Panamá Zona 5

PARAGUAY

Dr Hugo Adolfo Corrales Irrazábal
President
Servicio Nacional de Calidad y Salud
Animal (SENACSA)
Km 10.5 Ruta Mcal
Estigarribia
San Lorenzo
Casilla de Correo No 1110
Asunción

PAYS-BAS

Dr Peter W. de Leeuw
Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Nature Management
and Fisheries
Bezuidenhoutseweg 73

P.. Box 20401
2500 EK The Hague

PÉROU

Dr Oscar M. Domínguez Falcón
Director General de Sanidad Animal
SENASA
Ministerio de Agricultura
Pasaje Francisco de Zela s/n - Piso 10
Edificio Ministerio de Trabajo Jesús María
Lima 11

PHILIPPINES

Dr Davinio P. Catbagan
Bureau of Animal Industry
Chief Veterinary Officer
Department of Agriculture
Visayas Avenue, Diliman
Quezon City 1100

POLOGNE

Dr Ewa Lech
Chief Veterinary Officer
General Veterinary Inspectorate
Ministry of Agriculture and Food Economy
ul. Wspólna 30
00-930 Warszawa 76

PORTUGAL

Dr Carlos Agrela Pinheiro
Director Geral
Direcção-Geral de Veterinária
Ministério da Agricultura,
do Desenvolvimento Rural e das Pescas
Largo Academia das Belas Artes, 2
1249-105 Lisboa

QATAR

Dr Kassem Nasser Al-Qahtani
Director of Animal Resources Department
Ministry of Municipal Affairs and
Agriculture
Department for Agriculture Research and
Development
PO Box 23211
Doha

ROUMANIE

Dr Stefan Nicolae
Directeur général
Agence Nationale Vétérinaire Sanitaire
Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Forêts
1B Negustori Street, Sector 2
Bucuresti cod 023951

ROYAUME-UNI

Dr Debby Reynolds
Chief Veterinary Officer
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
1A Page Street
London
SW1P 4PQ

RUSSIE

Dr Evgueny A. Nepoklonov
Head, Main Veterinary Department
Ministry of Agriculture and Food
Orlikov per., 1/11
107139 MOSCOW

RWANDA

Dr théogène Rutagwenda
Directeur de l'Office Rwandais du
Développement des Ressources Animales
(RARDA)
Ministère de l'Agriculture et des Ressources
Animales
PO 621
Kigali

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Dr Natalina Lima de carvalho Vera Cruz
Directrice de l'Élevage
Ministère de l'Agriculture

du Développement rural et de la pêche
Avenida Marginal 12 de Julho
Caixa Postal 718
São Tomé

SÉNÉGAL

Dr Malick Faye
Directeur de l'Élevage
37 avenue Pasteur
B.P. 67
Dakar

SERBIE-ET-MONTENEGRO

Dr Miroslav Marinkovic
Chief veterinary Officer
Ministry of Agriculture and Water
Management
Veterinary Directorate
Omladinskih Brigada Street 1
11000 Belgrade

SIERRA LEONE

Dr L. Kallon
Chief Veterinary Officer
Veterinary Service Division
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
c/o Ambassade de Sierra Leone
410 avenue de Tervueren
1150 Bruxelles
BELGIQUE

SINGAPOUR

Dr Chua Sin Bin
Chief Veterinary Officer
Agri-food and Veterinary Authority
of Singapore
5 Maxwell Road # 04-00
Tower Block, MND Complex
Singapore 069110

SLOVAQUIE

Prof. Dr Josef Bires
Chief Veterinary Officer
State Veterinary and Food Administration
Botanická Str.17
842 13 Bratislava

SLOVÉNIE

Dr Simona salamon
Deputy Director General
Veterinary Administration
of the Republic of Slovenia
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Parmova 53
1000 Ljubljana

SOMALIE

Dr Ahmed Mohamed Hashi
General Manager
Somali Livestock Marketing Authority
(SOLMA)
Hargeisa

SOUDAN

Dr Bashir Taha Mohamed Taha
Undersecretary
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries
PO Box 293
Khartoum

SRI LANKA

Dr S.K.R. Amarasekara
Director General
Department of Animal Production and
Health
P.O. Box 13
Peradeniya 20400
Sri Lanka

SUÈDE

Dr Leif Denneberg
Chief Veterinary Officer
National Swedish Veterinary Services
Head of Department for Animal Production

and Health - Swedish Board of Agriculture
S-551 82 Jönköping

SUISSE

Dr Hans Wyss
Directeur de l'Office vétérinaire fédéral
Schwarzenburgstrasse 155
CH-3003 Liebefeld-Berne

SURINAME

Dr Edmund F. Rozenblad
Director of Animal Production and Health
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Abattoirlaan - Beekhuizen
P.O. Box 1807
Paramaribo

SWAZILAND

Dr Robert S. Thwala
Director of Veterinary
and Livestock Services
Ministry of Agriculture and Cooperatives
PO Box 162
Mbabane

SYRIE

Dr George Khoury
Director, Animal Health Services
Animal Health Directorate
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Bab Sharqi, Airport Square,
Veterinary Center
Damascus

TADJIKISTAN

Dr Mulodjon Amirbekov
Head
Main Board of Veterinary Service
Ministry of Agriculture
Rudaki Av. 44
Dushanbe 734025

TAIPEI CHINA

Dr Tien-Jye Chang
Dean
National Chung Hsing University
Dean, College of Veterinary Medicine
250 Kuokuang Road
Taichung 40227
Taiwan

TANZANIE

Dr Johnson O. Mollé
Acting Director of Veterinary Services
Ministry of Water and Livestock
Development
Temekeveterinary
PO Box 9153
Dar Es Salaam

TCHAD

Dr Adam Hassan Yacoub
Directeur
Services Vétérinaires
Ministère de l'élevage
BP 750

N'Djamena

TCHÈQUE (RÉP.)

Dr Josef Vitásek
Director of Department for
Protection of Health and Animal Welfare
State Veterinary Administration
Slezska 7
Prague 2, CZ-120 00

THAÏLANDE

Miss Chaweewan Leowijuk
Deputy Director General
Department of Livestock Development
Ministry of Agriculture and Cooperatives
69/1 Phaya Thai Road Rajthawi
Bangkok 10400

TOGO

Dr Batawui Komla Batasse
Directeur de l'élevage et de la pêche
Ministère de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche
9, avenue des Nîmes
BP 4041
Lomé

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Dr Joseph Ryan
Chief Veterinary Officer
Animal Procution and Health Division
Ministry of Agriculture, Land
and Marine Resources
80, Abercromby Street
Port of Spain

TUNISIE

Dr Malek Zrelli
Directeur général des Services vétérinaires
Ministère de l'agriculture
30, rue Alain Savary
1002 Tunis

TURKMÉNISTAN

Dr Murad Gazakovitch Gotchmuradov
Director of Veterinary Union
Turkmenistan Veterinary Union
Bikrovinskoye Chosse, 13
Ashkhabad 744020

TURQUIE

Dr Muzaffer Aydemir
Director General
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
General Directorate of Protection
and Control
Koruma Ve Kontrol Genel Mudurlugu
Esat Caddesi. No 3 - 06100 Bakanliklar

UKRAINE

Dr Grygoriy Borysovyh Ivanov
Head of the State Department
of Veterinary Medicine
Ministry of Agrarian Policy
Kreshshatik, 24
252001, Kiev-1

URUGUAY

Dr Carlos A. Correa Messuti
Ministerio de Ganadería,
Agricultura y Pesca
Constituyente 1476
Montevideo

VANUATU

Dr Dale Hamilton
Principal Veterinary Officer
Department of Quarantine and Livestock
P.M.B. 9095
Port Vila
S.W. Pacific

VENEZUELA

Dr Mercedes Josefina Campos de Ordaz
Directora Nacional de Sanidad Animal
Servicio autónomo de Sanidad Agropecuaria
(SASA)
Ministerio de Agricultura y Tierras
Av. Francisco Solano López
Cruce con Calle Pascual Navarro
Torre Banvenez, Piso 14, Urbanización
Sabana Grande
Parroquia El Recreo Municipio Libertador
Caracas, DTTO. FEDERAL

VIETNAM

Dr Bui Quang Anh
Director
Department of Animal Health
Ministry of Agriculture and
Rural Development
Phuong Mai - Dong Da
Hanoi

YÉMEN

Dr Ghalib Fadl Al-Eriani
Director General of animal resources
Ministry of Agriculture and Irrigation
P.O. Box 13449
Sana'a

ZAMBIE

Dr Moto Peter Crispin Mangani
Deputy Director
Department of Research and Specialist
Services
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Ridgeway 15101
PO Box 50060
Lusaka

ZIMBABWE

Dr Stuart K. Hargreaves
Principal Director
Division of Livestock and Veterinary
Services
Ministry of Agriculture and Rural
Development
18 Borrowdale Road
PO Box CY66
Causeway Harare

Annexe III

Rapport de synthèse de la sixième réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production

Le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production a été créé en 2002, suite à la demande du Comité international de l'OIE qui souhaitait consolider l'action de l'organisation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et renforcer la collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius (CAC). Le rôle de ce Groupe est de coordonner les activités de l'OIE en ce domaine et de conseiller le Directeur général de l'OIE et les commissions spécialisées concernées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la sixième fois, au siège de l'OIE, du 7 au 9 novembre 2006. Le texte qui suit présente une synthèse des principales discussions et conclusions de la réunion. Le compte rendu intégral a été inclus dans le rapport de la réunion de mars 2007 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (ci-après dénommée « Commission du Code terrestre »). Ce rapport a été diffusé à tous les Délégués de l'OIE et publié sur le site Web de l'organisation (www.oie.int). Après avoir pris connaissance des activités récentes de l'OIE, du Codex, de la FAO et de l'OMS liées à son propre domaine d'intérêt, le Groupe de travail a essentiellement traité des sujets évoqués ci-après.

Maîtrise des dangers significatifs pour la santé publique et la santé animale par les inspections *ante mortem* et *post mortem*

Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait de l'adoption, en mai 2006, de l'annexe 3.10.1. du *Code terrestre* intitulée « Lignes directrices pour la maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et la santé publique par les inspections *ante mortem* et *post mortem* ». Il a souligné que ce travail était un très bon exemple de complémentarité entre les textes de l'OIE et ceux du Codex. Le Groupe approuve les commentaires formulés par la Nouvelle-Zélande et la Communauté européenne lors de la 74^e Session générale, notamment la suggestion d'engager d'autres acteurs à partager les responsabilités tout au long de la chaîne alimentaire. Il estime utile d'impliquer le secteur agroalimentaire privé mais précise que la responsabilité finale doit revenir aux autorités compétentes et être reliée aux Services vétérinaires. Le Groupe de travail apprécierait de recevoir des suggestions de la Communauté européenne afin d'intégrer ce concept dans l'annexe 3.10.1.

La sécurité de la chaîne alimentaire : rôle et aspects fonctionnels des Services vétérinaires

Le Directeur général avait estimé nécessaire d'élaborer des lignes directrices relatives au rôle et aux aspects fonctionnels des Services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des aliments dont le but serait de guider les Membres de l'OIE sur la façon d'appréhender l'ensemble de la chaîne alimentaire allant du producteur au consommateur final. Le Groupe a pris note du travail mené actuellement en ce sens par la Commission du Code terrestre qui révisé les définitions des termes « Services vétérinaires » et « Autorité compétente », et en vérifie l'utilisation dans le *Code terrestre*. Il estime que ce travail de clarification devra être traduit dans les lignes directrices sur le rôle et les aspects fonctionnels des Services vétérinaires dans le cadre de la chaîne alimentaire. Le Groupe de travail considère par ailleurs qu'il serait utile de définir initialement les fonctions réglementaires nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production, puis de fournir des orientations sur la manière dont les Services vétérinaires devraient contribuer à ces objectifs.

Le Groupe a recommandé l'élaboration d'un document pour clarifier le mode de coopération souhaitable entre les Services vétérinaires et les autres autorités sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. L'objectif est d'assurer la protection de la santé animale et de la santé publique, sans pour autant fournir le détail de l'organisation des administrations nationales. Ce document devrait être rédigé dans le cadre des chapitres du *Code terrestre* sur l'évaluation des Services vétérinaires. Le Groupe de travail a recommandé qu'un document adapté soit préparé sous les auspices d'un groupe *ad hoc*.

Guide des bonnes pratiques d'élevage

Le Groupe de travail a été informé des discussions en cours entre l'OIE et la FAO en vue de coordonner la finalisation du Guide des bonnes pratiques d'élevage, élaboré initialement par le Groupe. Pour effectuer cette tâche, un groupe *ad hoc* sera mis en place en 2007.

Identification et traçabilité des animaux

En prenant en compte les commentaires des Membres de l'OIE, le Groupe de travail a formulé un certain nombre de recommandations sur le texte préliminaire des « Lignes directrices pour l'identification et la traçabilité des animaux », préparé par un groupe *ad hoc*. Le Groupe de travail considère que ce texte ne doit pas être trop directif car il doit rester applicable à tous les Membres. Il craint cependant qu'en l'absence de lignes directrices, les Membres de l'OIE n'élaborent leurs propres directives sans consulter leurs partenaires commerciaux, ce qui pourrait donner lieu à des litiges. Afin de fournir aux Membres des informations suffisamment détaillées sur les systèmes d'identification et de traçabilité des animaux, l'OIE devrait présenter des exemples illustrant la mise en œuvre de ces systèmes (en dehors des normes internationales de l'OIE, par exemple sur le site Web de l'OIE). Le Groupe de travail partage l'avis de la Commission du Code terrestre qui considère que les lignes directrices doivent faire l'objet d'une annexe au *Code terrestre* et qu'elles doivent plutôt énoncer des principes et des approches générales que prescrire des normes spécifiques.

Alimentation animale

Après avoir pris connaissance du rapport du Groupe *ad hoc* sur l'alimentation animale, le Groupe de travail a recommandé que ce Groupe *ad hoc* traite de toutes les questions zoonosaires liées à l'alimentation animale, y compris des zoonoses, et qu'il inclue également les risques chimiques dans son champ d'action. Le Groupe de travail estime en revanche que le Groupe *ad hoc* ne devrait pas inclure dans son programme les aspects liés au bien-être animal, aux pratiques religieuses ou aux promoteurs de croissance. Les lignes directrices doivent traiter de tous les aspects de la prévention et de la détection des contaminations (détection précoce, notification rapide, systèmes de contrôle) qui apparaissent essentiels pour aborder d'une manière globale les problèmes de contamination naturelle, accidentelle ou intentionnelle. Le Groupe de travail a recommandé que le texte présentant les principes de l'HACCP (analyse des dangers et points critiques à maîtriser) soit renforcé car ces principes sont largement utilisés dans la production industrielle des aliments pour animaux. Le Groupe a apporté certaines modifications mineures aux principes proposés par le Groupe *ad hoc* et a recommandé que le texte modifié soit soumis à la Commission du Code terrestre en vue d'être diffusé aux Membres de l'OIE pour commentaires. Le Groupe de travail a recommandé qu'un Groupe *ad hoc* sur l'alimentation animale soit mis en place pour poursuivre en ce sens après réception des commentaires des Membres de l'OIE.

Révision des modèles de certificats de l'OIE

Le Groupe de travail a pris connaissance du rapport de la réunion électronique du Groupe *ad hoc* chargé de la révision des modèles de certificats de l'OIE, des commentaires formulés par la Commission du Code terrestre ainsi que des termes de référence proposés pour le Groupe *ad hoc*. Le Groupe de travail approuve la démarche suivie et demande au Groupe *ad hoc* d'étudier si un certificat sanitaire ne serait pas mieux adapté qu'un certificat vétérinaire pour le lait pasteurisé et les produits laitiers. Le Groupe de travail a souligné qu'il est essentiel de prendre en compte les travaux actuellement menés par la CAC sur la certification. Il a également proposé une version révisée des termes de référence définis pour le Groupe pour examen par la Commission du Code terrestre.

Salmonellose

Lors de sa dernière réunion, le Groupe de travail avait recommandé que le Directeur général mette en place un groupe *ad hoc* chargé d'élaborer un projet de normes sur la salmonellose chez les volailles, afin de compléter les travaux en cours au sein de la CAC. Après avoir discuté du projet de termes de référence proposé pour le groupe *ad hoc* par le secrétariat, le Groupe de travail estime que les questions de santé animale liées à *Salmonella gallinarum* et *Salmonella pullorum* ne doivent pas être traitées par ce groupe. Le projet de termes de référence est axé sur les méthodes applicables dans les

exploitations pour la détection et la lutte contre *Salmonella typhimurium* et *Salmonella enteritidis* chez les poules pondeuses ainsi que pour leur prévention. Le Groupe de travail considère que ces termes de référence devraient englober à la fois les poules produisant des œufs destinés à la consommation humaine (y compris les produits dérivés des œufs utilisés dans l'industrie alimentaire) et les poules utilisées pour la reproduction, afin de couvrir toute la pyramide de la production d'œufs. Le Groupe de travail s'est interrogé sur l'inclusion éventuelle des mesures d'éradication dans ces termes de référence mais a considéré que cette option serait prématurée au stade d'avancement actuel. De l'avis du Groupe de travail, les travaux sur les salmonelles chez les poules pondeuses doivent être suivis d'études portant sur les salmonelles chez les poulets de chair, voire éventuellement sur d'autres agents pathogènes tels que *Campylobacter* spp. Le Groupe de travail a recommandé que les termes de référence comportent également la prise en compte si possible des évaluations de risques déjà réalisées par la Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et par d'autres groupes d'experts.

Tuberculose

En discutant du travail effectué par le Groupe *ad hoc* sur la tuberculose, le Groupe de travail a longuement échangé sur la possibilité d'utiliser un certificat sanitaire international en remplacement d'un certificat vétérinaire pour les produits laitiers soumis à pasteurisation ou à d'autres traitements équivalents. Il a décidé de demander au Groupe *ad hoc* chargé de la révision des modèles de certificats de l'OIE de traiter de ce point dans ses travaux sur la certification du lait et des produits laitiers. Il a recommandé que l'approche suivie pour la révision du chapitre sur la brucellose soit en cohérence avec le travail de révision du chapitre sur la tuberculose pour ce qui concerne la certification des produits destinés à la consommation humaine.

Utilisation des termes « fondé(e) sur les risques »

Le Groupe de travail a pris connaissance d'un document émanant de la Nouvelle-Zélande sur l'utilisation des termes « fondé(e) sur les risques ». Ce texte était destiné à clarifier la différence entre une approche « fondée sur les risques » et une approche « fondée sur les dangers » pour l'élaboration des normes. L'auteur y indique que de nombreux pays recherchent plutôt l'élimination des dangers que la détermination des risques, et qu'avec les niveaux croissants de sensibilité des techniques de diagnostic, cette approche peut générer des problèmes commerciaux inutiles. Le Groupe de travail a souligné que le *Code terrestre* suivait une approche fondée sur les risques et a donné comme exemple le chapitre sur l'encéphalopathie spongiforme bovine. Le Groupe fait observer que certains Membres de l'OIE appliquent des mesures sanitaires qui vont au-delà des normes de l'OIE fondées sur les risques, ce qui est de nature à créer des problèmes commerciaux. Il estime que l'OIE doit continuer à étayer ses normes par le concept de risque plutôt que par celui de danger lorsque les informations scientifiques le permettent. Il se tiendra au courant des discussions du Comité du Codex sur les principes généraux concernant ce point.

Activités de l'OIE sur l'application de la biotechnologie à la santé animale

Le Groupe de travail a pris acte des avancées enregistrées par le Groupe *ad hoc* sur la biotechnologie. Durant sa première réunion, le Groupe *ad hoc* a abordé les questions liées à la biotechnologie axée sur la reproduction animale, à la nanotechnologie et à l'utilisation des vaccins à ADN recombinants pour assurer la protection de la santé animale. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la deuxième réunion figuraient l'élaboration de lignes directrices sur les risques pour la santé animale liés au clonage par transfert nucléaire de cellules somatiques d'animaux d'élevage, la préparation de lignes directrices sur les nouvelles technologies utilisées pour les vaccins, le suivi de l'évolution des applications de la nanotechnologie en rapport avec la santé animale et la fourniture de conseils à l'OIE sur les méthodes adéquates d'identification et de traçage des animaux et des produits d'origine animale qui sont dus à des interventions biotechnologiques.

Programme de travail pour 2007

Le Groupe de travail a modifié son programme de travail pour 2007 en y incluant les questions horizontales (identification et traçabilité des animaux, certification, antibiorésistance, autres approches de la gestion des risques de zoonoses, bonnes pratiques d'élevage, lignes directrices pour l'alimentation

animale), les textes OIE spécifiques de certaines maladies (brucellose, salmonellose), le renforcement des relations entre l'OIE et le Codex, et la rédaction de nouveaux textes (rôle et fonctionnalités des Services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des aliments).

Prochaine réunion

Le Groupe de travail prévoit de tenir sa prochaine réunion du 6 au 8 novembre 2007.

Annexe IV**Annexe du Code terrestre de l'OIE
sur l'identification et la traçabilité des animaux vivants****ANNEXE 3.5.1.****PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Article 3.5.1.1.

1. *L'identification des animaux* et la *traçabilité animale* sont des outils de gestion de la santé animale (notamment des zoonoses) et de la sécurité sanitaire des aliments. Ces outils peuvent améliorer significativement l'efficacité des activités telles que les réponses aux *foyers de maladie* ou aux incidents liés à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, les programmes de vaccination, les méthodes d'élevage, le zonage et la compartimentation, la surveillance, les systèmes de prise en charge précoce et de déclaration rapide des maladies, les contrôles des déplacements d'animaux, les inspections, la certification, l'équité des pratiques commerciales ou l'usage, au niveau de l'exploitation, des médicaments vétérinaires, des aliments pour animaux et des pesticides.
2. Il existe une relation très forte entre *l'identification des animaux*, la *traçabilité animale* et celle des produits d'origine animale.
3. La *traçabilité animale* et la traçabilité des produits d'origine animale doivent pouvoir être reliées afin d'assurer la traçabilité sur l'ensemble des filières de production animale et de la chaîne alimentaire, compte tenu des normes édictées en la matière par l'OIE et le Codex Alimentarius.
4. Le ou les objectifs de *l'identification des animaux* et de la *traçabilité animale* pour un pays, une *zone* ou un *compartiment* donné(e), de même que l'approche suivie, doivent être clairement définis à la suite de *l'appréciation des risques* et de l'examen des facteurs énumérés ci-après. Ils doivent être définis par une concertation entre l'*Administration vétérinaire* et le ou les secteurs/acteurs concernés avant d'être mis en œuvre. Ils doivent aussi être périodiquement réexaminés.
5. Plusieurs facteurs peuvent déterminer le choix du système *d'identification des animaux* et de *traçabilité animale*. La conception du système doit prendre en compte des facteurs tels que les résultats de *l'appréciation des risques*, l'état de santé des populations animales et humaines (notamment les zoonoses) et les programmes y afférents, les caractéristiques des populations animales (espèces et races ainsi que nombre et distribution entre autres), les types de production, les schémas de déplacement des animaux, les technologies disponibles, le commerce des animaux et des produits d'origine animale, l'analyse coût/bénéfice et d'autres considérations d'ordre économique, géographique et environnemental, ainsi que les aspects culturels.
6. *L'identification des animaux* et la *traçabilité animale* doivent être placées sous la responsabilité de l'*Administration vétérinaire*. Il est reconnu que la prise en considération des aspects de la chaîne de production alimentaire autres que ceux susmentionnés peut relever de la compétence d'une autorité autre que l'*Administration vétérinaire* (y compris la traçabilité des denrées alimentaires).
7. L'*Administration vétérinaire*, avec les instances gouvernementales compétentes et en concertation avec le secteur privé, doit établir un cadre juridique pour la mise en œuvre et l'application de *l'identification des animaux* et de la *traçabilité animale* dans le pays. Afin de faciliter la compatibilité et la cohérence, il convient de tenir compte des normes et obligations internationales qui s'appliquent. Ce cadre juridique doit inclure des éléments tels que les objectifs, le champ d'application, le mode d'organisation et notamment le choix des technologies utilisées pour *l'identification* et *l'enregistrement*, les obligations de toutes les parties intéressées y compris les tiers chargés de l'application des systèmes de traçabilité, la confidentialité, les questions d'accessibilité et l'efficacité des échanges d'informations.

8. Quels que soient les objectifs particuliers du *système d'identification des animaux* et de la *traçabilité animale*, il convient de considérer, avant la mise en œuvre, une série de facteurs communs fondamentaux tels que le cadre juridique, les procédures, l'*Autorité compétente*, l'identification des *exploitations* et des propriétaires, l'*identification des animaux* et les déplacements d'animaux.
 9. La comparaison des *systèmes d'identification des animaux* et de la *traçabilité animale* doit plutôt être fondée sur l'équivalence des résultats obtenus en se fiant à des critères de performance que sur la similitude des systèmes employés en utilisant des critères de conception.
-

Annexe V**Activités de l'OIE dans le domaine de la biotechnologie**

Dès 1996, l'OIE a commencé à aborder le sujet de la biotechnologie pour répondre à une requête adressée par son Comité international. Durant la 73^e Session générale tenue en mai 2005, l'organisation a franchi une étape notable en présentant un thème technique sur l'application du génie génétique aux animaux d'élevage et aux produits issus des biotechnologies et en obtenant, par son Comité international, l'adoption de la Résolution N° XXVIII sur l'application du génie génétique aux animaux d'élevage et aux produits issus des biotechnologies.

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la biotechnologie s'est réuni, à deux reprises, à Paris en avril et en octobre 2006. Lors de sa première réunion, trois sous-groupes ont discuté des biotechnologies de la reproduction animale, des vaccins et de la nanotechnologie. Le Groupe *ad hoc* a également procédé à la révision du projet de chapitre du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE relatif aux principes de la production des vaccins à usage vétérinaire.

Consécutivement à la révision des objectifs qui lui avaient été fixés, le Groupe *ad hoc* a commencé, lors de sa deuxième réunion, le travail de préparation de lignes directrices dans deux domaines d'action, à savoir les risques pour la santé animale associés au clonage par transfert nucléaire de cellules somatiques d'animaux d'élevage et de chevaux et les nouvelles technologies utilisées pour les vaccins. À cette occasion, il a assuré le suivi des derniers développements en matière de nanotechnologie et conseillé l'OIE sur les méthodes adéquates d'identification et de traçage des animaux issus d'interventions biotechnologiques et des produits qui en sont dérivés.

En 2006, l'OIE a publié un numéro spécial de la *Revue scientifique et technique* (volume 24[1]) sur la biotechnologie appliquée à la santé et à la production animales. Ce numéro fait le point sur les politiques, institutions et cadres réglementaires opérationnels aux niveaux national, régional et international et examine le rôle des organismes internationaux chargés d'élaborer des normes en la matière. Le texte intégral de ce numéro spécial peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : http://www.oie.int/fr/publicat/RT/F_RT24_1.htm.

Les Membres de la CCA sont susceptibles d'être intéressés par le symposium international sur la génomique animale au service de la santé animale qui se tiendra au siège de l'OIE, à Paris, du 23 au 25 octobre 2007.

Annexe VI**Révision des modèles de certificats vétérinaires de l'OIE**

Pour mieux répondre aux besoins exprimés par ses Membres, l'OIE a entrepris la mise à jour des normes qu'elle avait élaborées en matière de certification vétérinaire. L'OIE a pris ses dispositions pour garantir la collaboration avec la CCA en la matière et elle s'efforcera dans toute la mesure du possible de mettre au point des certificats communs en vue de promouvoir ainsi l'harmonisation et d'éviter que ses Membres ainsi que ceux du Codex ne soient confrontés à des normes contradictoires.

Le *Code terrestre* de l'OIE comporte plusieurs annexes présentant des modèles de certificat vétérinaire utilisables pour le commerce international et traitant des procédures de certification. Ces modèles de certificats sont destinés aux échanges d'animaux et de produits d'origine animale qui interviennent entre les Membres de l'OIE.

L'OIE est préoccupée par la charge administrative croissante à laquelle les partenaires commerciaux doivent faire face, notamment pour les pays en développement. Il est par conséquent nécessaire de consacrer des efforts à l'élimination des certificats redondants. L'OIE a entamé la révision de ses modèles de certificat vétérinaire en mettant en place un groupe *ad hoc*, qui a pris en compte les travaux menés par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires (CCFICS). Les recommandations du Groupe *ad hoc* sont cohérentes avec l'approche retenue par le Codex, intégrant l'emploi de la structure proposée par la formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux, l'utilisation des codes de pays élaborés par l'Organisation internationale de normalisation et l'identification des marchandises selon le système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes.

Le rapport du Groupe *ad hoc* a été diffusé aux Membres de l'OIE pour commentaires.

L'OIE a apporté sa contribution aux travaux menés actuellement par le CCFICS par le biais de sa participation au groupe de travail chargé de la révision des Directives du Codex pour une présentation générique des certificats officiels et pour l'établissement et la délivrance des certificats. L'OIE a contribué à la 15^e Session du CCFICS (novembre 2006) à l'occasion de laquelle il a été décidé de faire passer ces directives à l'étape 5/8 en vue de leur adoption lors de la 30^e Session de la CCA.

L'OIE approuve la recommandation du CCFICS auprès de la CCA sur la nécessité d'élaborer des attestations harmonisées si nécessaire et de développer des exemples d'attestation spécifiques pour les types de certification communs.

Annexe VII

Activités de l'OIE dans le domaine de l'antibiorésistance

L'antibiorésistance est un sujet prioritaire pour l'OIE dans le cadre de sa mission d'élaboration de normes internationales, compte tenu des besoins exprimés par ses Membres et des conséquences qui en découlent pour la santé humaine et pour la santé animale.

Dès 1998, l'OIE a commencé à aborder ce sujet par le biais d'une réunion d'experts (Groupe *ad hoc*). Une conférence internationale a été consacrée par la suite à ce thème (Paris, octobre 2001). Quatre normes relatives à l'utilisation des antimicrobiens ont été adoptées par le Comité international de l'OIE en mai 2003. Une nouvelle norme portant sur l'analyse de risque appliquée à l'antibiorésistance a été adoptée en mai 2004.

Annexes actuelles du *Code terrestre* consacrées à ce sujet :

- Annexe 3.9.1. : Lignes directrices pour l'harmonisation des programmes nationaux de suivi et de surveillance de l'antibiorésistance
- Annexe 3.9.2. : Lignes directrices pour le contrôle des quantités d'antimicrobiens utilisées en production animale
- Annexe 3.9.3. : Lignes directrices pour l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens en médecine vétérinaire
- Annexe 3.9.4. : L'appréciation des risques d'antibiorésistance secondaires à l'usage des antibiotiques chez les animaux.

Chapitre actuel du *Manuel terrestre* traitant de l'antibiorésistance :

- Chapitre I.1.10 : Laboratory methodologies for bacterial antimicrobial susceptibility testing.

L'OIE a coopéré activement dans ce domaine en conduisant des actions communes et en participant aux activités de la Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques s'appliquant à l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH).

L'OIE a établi une liste d'antimicrobiens importants dans la pratique vétérinaire qui a été présentée au Comité international de l'OIE en 2006. Le Groupe *ad hoc* précité a pris acte des réunions de consultation d'experts FAO/OMS/OIE sur l'utilisation des antimicrobiens à la fois chez les animaux terrestres et chez les animaux aquatiques, ainsi que des propositions de l'OMS concernant une liste d'antimicrobiens d'importance cruciale pour l'homme. Le Comité international de l'OIE a demandé aux membres du Groupe *ad hoc* de prendre en compte les commentaires des Membres de l'OIE ainsi que d'affiner et de compléter cette liste. La liste affinée de l'OIE ne couvre que l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux à partir desquels les denrées alimentaires sont élaborées. Trois catégories différentes d'antimicrobiens à usage vétérinaire ont été définies : d'importance cruciale, très importants et importants. Par ailleurs, les espèces animales chez lesquelles chaque antimicrobien est utilisé sont énumérées.

Durant la 75^e Session générale tenue en mai 2007, le Comité international de l'OIE a adopté à l'unanimité la Résolution N° XXVIII entérinant la création de la Liste des antimicrobiens importants dans la pratique vétérinaire.

L'OIE poursuivra ses travaux sur ce sujet à travers les réunions de son Groupe *ad hoc* et de ses Commissions spécialisées. Une réunion tripartite se tiendra plus tard dans l'année en la présence de l'OMS et de la FAO pour discuter de la liste des antimicrobiens d'importance cruciale et l'OIE participera à la réunion du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'antibiorésistance au mois d'octobre 2007.

Annexe VIII**Activités de l'OIE dans le domaine des salmonelles**

Le point relatif à l'élaboration de lignes directrices sur la gestion des salmonelles est inscrit dans le programme de travail de l'OIE depuis plusieurs années. Lors de sa réunion de novembre 2006, le Groupe de travail permanent de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production a décidé que les efforts déployés par le Groupe *ad hoc* sur les salmonelles devaient se concentrer sur les mesures applicables au niveau de l'exploitation et ciblées sur les bandes de poules pondeuses.

Le Groupe *ad hoc* s'est réuni en février 2007 et a préparé des lignes directrices sur les méthodes à employer au niveau de l'exploitation pour détecter et lutter contre l'apparition de *S. Enteritidis* et *S. Typhimurium* chez les poules produisant des œufs destinés à la consommation humaine, ainsi que pour en assurer la prévention. Ces lignes directrices viennent compléter le Projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œuf du Codex Alimentarius (ALINORM 07/28/13, annexe II). Elles couvrent le segment de la chaîne de production situé en amont du ramassage des œufs couvrant toute la pyramide de production d'œufs (à partir de bandes de volailles d'élite jusqu'à l'exploitation commerciale de pondeuses), l'objectif étant de maîtriser les bactéries du genre *salmonella* chez les volailles dans le but de produire des œufs indemnes.

L'OIE a présenté le projet de lignes directrices à ses Membres en mars 2007 pour commentaires.

Le Groupe de travail précité examinera les commentaires des Membres de l'OIE lors de sa réunion de novembre 2007 et convoquera à nouveau le Groupe *ad hoc* pour réviser le projet si nécessaire.

Le texte intégral des lignes directrices, qui figure à l'annexe XXVIII du rapport de la réunion de mars 2007 de la Commission du Code terrestre, peut être consulté sur le site Web de l'OIE à l'adresse suivante : http://www.oie.int/download/SC/2007/FR_TAHSC_MARCH2007_PARTA.pdf L'OIE invite les Délégués de la CCA à lui faire part de ses observations.

Annexe IX**Activités de l'OIE dans le domaine de l'alimentation animale**

La nécessité de couvrir l'intégralité de la chaîne alimentaire allant de l'étable à la table est reconnue par l'ensemble des Membres de l'OIE et de la CCA, dans un contexte global. Il en résulte que les travaux menés par l'OIE dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments se concentrent sur le segment de la chaîne alimentaire situé au niveau de la production primaire (soit au niveau de la ferme) afin de compléter les travaux menés par la CCA sur le segment de la chaîne situé en aval de la récolte.

L'alimentation animale est une composante essentielle de la continuité de la production des denrées alimentaires et il s'avère important que des garde-fous adaptés soient mis en place en vue d'assurer la protection de la santé animale et de garantir l'innocuité des denrées alimentaires. Conscient de la nécessité de suivre une approche harmonisée, l'OIE a participé aux travaux du Groupe spécial sur l'alimentation animale du Codex qui a mis au point un code d'usages pour une bonne alimentation animale, lequel a été adopté en 2004. Ce code d'usages vise à assurer la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale et à en garantir la qualité en traitant les aspects de l'alimentation animale liés à la santé publique.

Le Groupe de travail permanent de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production a reconnu la nécessité de mettre au point des lignes directrices complémentaires sur l'alimentation animale afin de traiter les risques qui lui sont associés tant pour la santé animale que pour la santé publique. L'OIE a établi un groupe *ad hoc* sur l'alimentation animale qui s'est réuni en octobre 2006 et a préparé à cette occasion un projet de lignes directrices pour la maîtrise des dangers zoonosaires et sanitaires associés à l'alimentation animale. Ce projet de lignes directrices a été diffusé aux Membres de l'OIE pour commentaires, et de nouveaux travaux seront entrepris pour analyser les commentaires dont lui feront part les Membres de l'OIE à ce sujet et pour élaborer, en 2008, des recommandations spécifiques relatives à la fabrication, industrielle ou sur une exploitation agricole, de produits destinés à l'alimentation animale.

Le texte intégral du projet de lignes directrices, qui figure à l'annexe XLVIII du rapport de la réunion de mars 2007 de la Commission du Code terrestre, peut être consulté sur le site Web de l'OIE à l'adresse suivante : http://www.oie.int/download/SC/2007/FR_TAHSC_MARCH2007_PARTB.pdf
L'OIE invite les Délégués de la CCA à lui faire part de ses observations.

Annexe XRÉSOLUTION N° XXVI**Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production**

CONSIDÉRANT

1. Que le Groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production (ci-après dénommé « Groupe de travail »), créé par le Directeur général en 2002, s'est réuni pour la sixième fois en 2007 et qu'il a élaboré un programme de travail pour 2007,
2. Qu'il a mis au point différents textes visant à réduire autant que possible les risques alimentaires découlant des dangers liés à la production animale, dont un « Guide des bonnes pratiques d'élevage » qui sera développé ultérieurement avec la coopération de la FAO, de l'OMS et du Codex,
3. Qu'il a révisé les travaux du Groupe *ad hoc* sur l'alimentation animale qui avait rédigé un lignes directrices sur la maîtrise des dangers importants pour la santé publique et la santé animale associés aux aliments pour animaux,
4. Qu'il a révisé les travaux du Groupe *ad hoc* sur la salmonellose qui avait rédigé un lignes directrices pour la détection, la lutte et la prévention de *Salmonella* Enteritidis et *S. Typhymurium* chez les volailles détenues ou élevées pour la production d'œufs de consommation,
5. Qu'il a préparé une annexe destinée au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (ci-après dénommé « *Code terrestre* ») contenant des lignes directrices destinées aux Services vétérinaires pour la maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et la santé publique par les inspections *ante mortem* et *post mortem*,
6. Qu'il a appuyé la rédaction d'une annexe destinée au *Code terrestre* contenant des principes généraux pour l'identification et la traçabilité des animaux vivants,
7. Que l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius ont continué de collaborer afin que les normes élaborées par les deux parties en matière de sécurité sanitaire des aliments intègrent l'ensemble de la chaîne alimentaire, et que les travaux de chacune des parties soient en cohérence et en complémentarité avec ceux de l'autre partie,
8. Que les travaux sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production bénéficient également de la collaboration de la FAO et de l'OMS qui formulent des avis autorisés et offrent leur expertise sur la sécurité sanitaire des aliments, les zoonoses et les questions connexes,

LE COMITÉ

RECOMMANDE QUE

1. Le Directeur général maintienne le Groupe de travail afin de le conseiller et de faire des propositions aux Commissions spécialisées sur les activités de l'OIE en ce domaine.
2. Que des experts de la FAO et de l'OMS continuent de participer en tant que membres du

Groupe de travail afin de renforcer encore la collaboration entre l'OIE et le Codex.

3. Que le programme d'activités pour 2007 préparé par le Groupe de travail serve de fondement aux actions de l'OIE dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pour les douze mois à venir, et que ce Groupe reçoive les ressources nécessaires pour traiter les priorités fixées.
4. Qu'au rang des priorités fixées dans le programme d'activités, le Groupe de travail s'attache particulièrement à la rédaction de textes sur l'identification et la traçabilité des animaux, l'alimentation animale et la salmonellose, ceux-ci devant être soumis au Comité international pour examen.
5. Que l'OIE élabore un document pour clarifier le mode de coopération souhaitable entre les Services vétérinaires et les autres autorités portant sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, afin d'assurer la protection de la santé animale et de la santé publique.

(Adoptée par le Comité international de l'OIE le 22 mai 2007)